



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET 2023 ET
DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Ville de Barkmere :

1. Qu'à la séance extraordinaire du conseil, qui aura lieu le 10 décembre 2022 à 10h00 au Centre Communautaire de Barkmere, le Conseil de Ville de Barkmere adoptera le budget 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations; et,
2. Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 28^{ième} jour de novembre 2022.

Martin Paul Gélinas
Directeur général et secrétaire-trésorier